

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 19 mai 2025 ainsi que du 2 juin 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
 - Rapporteur : Madame Taina Bofferding
 - Présentation d'un projet de rapport
 - Échange de vues
3. Motion du 10 octobre 2024 de Madame Djuna Bernard (déi gréng) relative à la gouvernance de la société civile
 - Examen de la motion
 - Échange de vues
4. Motion du 10 octobre 2024 de Madame Djuna Bernard (déi gréng) relative à la protection des salarié.e.s dans le secteur social
 - Examen de la motion
 - Échange de vues
5. Divers

*

Présents : M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Georges Engel (remplaçant M. Mars Di Bartolomeo), M. Franz Fayot, M. Dan Hardy (remplaçant M. Tom Weidig), Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Diane Adehm), M. Jean-Paul Schaaf (remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler), M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Charles Weiler

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Yann Flammang, M. Noah Louis, Mme Véronique Michalski, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Tom Weidig

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 19 mai 2025 ainsi que du 2 juin 2025

L'approbation des projets de procès-verbal sous rubrique est reportée à la réunion du 2 juillet 2025.

2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »

Le président de la Commission, M. Charles Weiler (CSV), propose que la rapportrice présente son projet de rapport. Les membres de la Commission spéciale pourront ensuite prendre position sur ce dernier. Si des adaptations ponctuelles s'avèrent nécessaires, celles-ci seront intégrées par la suite et le vote pourra être envisagé le 2 juillet 2025.

❖ **Présentation du projet de rapport**

La rapportrice, Mme Taina Bofferding (LSAP), procède à la présentation de son projet de rapport qui a été transmis aux membres de la Commission spéciale le 25 juin 2025.

À titre préliminaire, il y a lieu de soulever que le contenu dudit projet de rapport vise à retracer les travaux de la Commission spéciale. Il est ensuite loisible aux députés de faire part de leur appréciation politique de ces travaux lors du débat d'orientation en séance publique.

Le projet de rapport comprend quatre chapitres.

Le premier chapitre décrit les missions de la Commission spéciale.

Le deuxième chapitre retrace la chronologie des réunions de la Commission spéciale.

Le troisième chapitre présente les différents sujets qui ont été abordés au cours des différentes réunions. Les sept thématiques suivantes y sont abordées :

- les circonstances de la découverte de la crise ;
- la gestion de crise au sein de Caritas ;
- la reprise des activités par *Hëllef um Terrain* asbl ;
- la reprise du personnel par *Hëllef um Terrain* asbl ;
- les relations entre l'État et les acteurs du secteur social ;
- les moyens de prévention de la fraude et la gouvernance des acteurs du secteur social ;
- les moyens nécessaires pour les autorités judiciaires et les autorités de surveillance.

Pour chacune de ces sections, il est d'abord procédé à un compte rendu succinct des informations obtenues dans le cadre des travaux parlementaires avant d'exposer les observations et conclusions de la Commission spéciale. Ces conclusions reprennent les réflexions menées lors de la réunion du 2 juin 2025 et contiennent notamment des recommandations relatives à la gestion de crise à l'avenir, la prévention de la fraude au sein du secteur social et des mesures pour pérenniser ledit secteur.

Enfin, le quatrième chapitre aborde la question de l'adéquation de l'outil de la Commission spéciale. En effet, il apparaît indiqué de mener des réflexions sur l'introduction d'un format

complémentaire pour aborder des situations similaires. À titre préparatoire, la cellule scientifique de la Chambre des Députés pourrait être chargée de la réalisation d'une étude comparative sur le sujet.

❖ Échange de vues

M. Sven Clement (Piraten) estime que le projet de rapport reflète fidèlement les discussions qui ont eu lieu lors des différents échanges et qu'il est en mesure de soutenir les conclusions y formulées. Le projet de rapport reflète la volonté de trouver un consensus au sein de la Commission spéciale, même si l'appréciation politique que les membres donnent à certains éléments est susceptible de varier.

Les travaux de la Commission spéciale ont également mis en évidence la nécessité de reconsidérer les moyens à disposition de la Chambre des Députés pour traiter certains dossiers.

Selon l'appréciation de l'intervenant, le législateur a accompli ses missions dans le suivi du dossier « Caritas » et il faut espérer qu'un suivi approprié sera accordé au rapport de la Commission spéciale.

Même s'il aurait personnellement préféré des éléments plus pointus, M. Marc Baum (déi Lénk) est d'avis que le rapport reprend fidèlement les échanges qui ont eu lieu et estime que les différentes positions en ressortent clairement. En ce sens, le rapport constitue une bonne base pour les débats en séance publique où les différents orateurs pourront encore apporter leur appréciation politique qui est susceptible d'être plus directe et concrète.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) salue les développements esquissés par le projet de rapport, mais souhaite que les adaptations suivantes soient apportées au projet de rapport :

- la précision que le Cercle des ONG devrait être impliqué dans les réflexions relatives à la mise en place d'une stratégie en cas d'arrêt soudain d'un projet de coopération internationale ;
- il faudrait prévoir la mise en place d'un fonds ayant vocation à garantir la continuité d'un projet en cas de désengagement d'une ONG ;
- dans le contexte du contrôle des acteurs du secteur social œuvrant pour le compte de l'État, il serait indiqué de renforcer le rôle de la commission d'harmonisation et de prévoir une entité chargée du contrôle financier de ces acteurs.

Enfin, l'intervenante informe les membres de la Commission spéciale qu'elle a introduit une demande d'accès aux documents en vue d'obtenir une copie du protocole d'entente conclu entre le Gouvernement et la FEDAS. Dans ce contexte, il aurait été préférable que le Gouvernement l'ait transmis de sa propre initiative à la Chambre des Députés.

Mme Taina Bofferding (LSAP) explique que le renforcement du rôle de la commission d'harmonisation est proposé à l'endroit des conclusions relatives aux relations entre l'État et les acteurs du secteur social.

En ce qui concerne la proposition de faire référence au Cercle des ONG, la rapportrice propose d'y réserver une suite favorable.

Concernant la mise en place d'un fonds pour garantir la continuité des projets, la rapportrice donne à considérer que ce point n'a pas été approfondi dans le contexte des travaux parlementaires et qu'aucun consensus sur cette question n'existe à l'heure actuelle. Il est dès lors proposé que cette suggestion pourrait être abordée par la sensibilité *déi gréng* lors du

débat d'orientation où chaque groupe ou sensibilité politique peut exposer sa propre interprétation des suites à donner au rapport.

- *La Commission spéciale décide de compléter le deuxième paragraphe de la page 18 du projet de rapport afin d'explicitement faire référence au Cercle des ONG.*

Mme Carole Hartmann (DP) salue l'initiative de requérir le protocole d'entente précité. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que les conclusions de la Commission spéciale et les revendications de la FEDAS sont similaires, voire identiques, sur plusieurs points.

Plusieurs membres de la Commission spéciale observent que le dossier « Caritas » est susceptible d'évoluer après l'adoption du projet de rapport et après le débat d'orientation en séance publique. De tels nouveaux éléments ne sauraient cependant pas constituer une raison pour prolonger indéfiniment la mission de la Commission spéciale. Si des nouveaux éléments devaient être portés à la connaissance de la Chambre des Députés en amont du débat d'orientation, il est bien évidemment loisible aux différents orateurs de les aborder.

M. Marc Spautz (CSV) revient sur les recommandations concernant le droit du travail et note que les procédures judiciaires afférentes sont encore en cours. Il devrait être envisagé d'analyser ces questions une fois que les juridictions compétentes auront émis leurs décisions.

Concernant la proposition de prévoir qu'un délégué du personnel siège en tant qu'observateur au sein des conseils d'administration des acteurs du secteur social, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité de préciser davantage le seuil à partir duquel un tel délégué devrait être prévu.

Mme Taina Bofferding (LSAP) explique qu'elle a délibérément choisi de ne pas mentionner un seuil précis dans le rapport étant donné que l'objectif est de mener d'abord des réflexions afférentes. En plus, fixer prématurément un seuil risque de mener à des divergences d'opinion. Pour cette raison, le rapport se limite à renvoyer aux grandes associations, les critères précis restant à définir dans le cadre des réflexions proposées.

M. Dan Hardy (ADR) formule au nom de son groupe politique les demandes de modification suivantes :

- Mentionner de façon précise les raisons pour lesquelles deux présidents de la Commission spéciale ont démissionné ;
- l'identification du réviseur d'entreprises et des deux banques de Caritas ;
- d'insister davantage sur l'urgence particulière de la crise auprès de Caritas dans les conclusions du chapitre III, partie B ;
- préciser davantage certains points relatifs aux mesures de prévention.

M. Charles Weiler (CSV) indique ne pas s'opposer à ce qu'il soit précisé que les deux démissions étaient motivées par le risque d'un potentiel conflit d'intérêts.

- *La Commission spéciale décide de préciser les raisons de la démission des deux anciens présidents ainsi que l'identité du réviseur d'entreprises et des banques. De même, une légère adaptation est opérée à l'endroit du chapitre III, partie B.*

M. Dan Hardy (ADR) et M. Franz Fayot (LSAP) soulèvent qu'un avis juridique requis par le biais d'une demande d'accès aux documents n'a pas encore été transmis à la Chambre des Députés. Cet avis est cependant susceptible d'influencer l'appréciation politique des différents groupes et sensibilités.

M. Charles Weiler (CSV) confirme qu'il a adressé une demande d'accès aux documents complémentaire au Gouvernement et qu'il insistera pour que ce document soit mis à

disposition des députés dans les meilleurs délais. À noter que le contenu de cet avis ne saurait être dévoilé s'il devait être classé comme confidentiel.

Mme Taina Bofferding (LSAP) suggère de préciser dans le rapport que cet avis n'a pas encore été transmis à la Chambre des Députés au moment de l'adoption du projet de rapport.

Concernant la formulation des mesures de prévention, Mme Carole Hartmann (DP) et M. Charles Weiler (CSV) soulignent qu'il semble plus adapté de garder la même approche que pour d'autres mesures proposées et de prévoir la mise en place d'un meilleur dispositif sans en définir prématurément tous les détails. Le détail des mesures devra être abordé avec les acteurs du secteur afin de garantir qu'elles entraînent une véritable plus-value sans ajouter une charge administrative disproportionnée.

M. Charles Weiler (CSV) et M. Marc Baum (déi Lénk) énumèrent encore quelques légères adaptations d'ordre purement rédactionnel qui pourraient être envisagées.

- *La Commission spéciale décide de procéder au vote du projet de rapport tel que modifié pour tenir compte des points soulevés.*

3. Motion du 10 octobre 2024 de Madame Djuna Bernard (déi gréng) relative à la gouvernance de la société civile

Mme Djuna Bernard (déi gréng) revient sur les points soulevés dans sa motion et note que ces points ont été repris dans le projet de rapport de la Commission spéciale. Seule la proposition d'une couverture d'assurance étatique pour les bénévoles dans le secteur social n'est pas reprise.

Concernant le dernier point, M. Sven Clement (Piraten) note qu'un système d'assurance similaire existe pour les associations sportives à travers le comité olympique.

M. Charles Weiler (CSV) informe la Commission spéciale qu'une initiative similaire avait été envisagée dans la Ville de Diekirch. Cependant, des difficultés pratiques ont été rencontrées.

Mme Carole Hartmann (DP) propose que l'autrice de la motion aborde ce sujet dans le cadre de son intervention en séance publique.

Mme Taina Bofferding (LSAP) explique qu'elle n'a pas inclus ce point dans le rapport, étant donné qu'il n'a pas été abordé lors des réunions de la Commission spéciale. Cependant, elle ne s'oppose pas à l'intégrer sous une forme acceptable pour tous les membres dans ledit rapport.

M. Marc Baum (déi Lénk) propose de prévoir une réflexion sur ce sujet dans les conclusions du rapport.

Cette proposition trouve l'assentiment de la Commission.

Après cet échange et vu la reprise de tous les éléments de la motion, Mme Djuna Bernard (déi gréng) indique qu'elle n'insiste pas à maintenir la motion, étant donné qu'elle est devenue sans objet.

4. Motion du 10 octobre 2024 de Madame Djuna Bernard (déi gréng) relative à la protection des salarié.e.s dans le secteur social

Après un échange succinct sur la teneur de la motion, les membres de la Commission spéciale concluent que les points soulevés s'inscrivaient essentiellement dans le contexte des phases initiales de l'affaire « Caritas » et qu'ils sont, entretemps, devenus sans objet.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact